



INTERSYNDICALE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Pour une année 2018, sous le signe de la résistance et de l'espoir

L'Intersyndicale renouvelle ses meilleurs vœux aux personnels ainsi qu'à leurs familles.

2018 a commencé comme 2017 avait fini : la direction générale poursuit son action contre l'ONF et tous ceux qui travaillent au quotidien pour les forêts publiques. L'Intersyndicale persévère dans son action pour défendre la forêt, son service public, ses activités et les personnels. Dans la continuité des actions menées et de la grande et belle manifestation du 14 décembre à Paris, les personnels s'organisent un peu partout pour résister.

La direction récidive

Lozère, Saône et Loire, Centre, Haute Marne ... les cas de recrutements de salariés en CDI de droit privé sur des postes de responsables de triage en lieu et place de fonctionnaires assermentés se multiplient. La DG choisit donc d'enfreindre ouvertement le code forestier et le projet d'établissement. Elle perd ainsi définitivement toute légitimité à diriger l'ONF et ses personnels.

En nommant sur des triages des salariés qui ne pourront assurer les missions régaliennes et de police inhérentes à ces postes, la direction met ces salariés et leurs UT en grande difficulté. En agissant de la sorte elle remet en cause l'exercice plein et entier des missions confiées par la loi à l'ONF pour protéger efficacement les forêts.

Soyons lucides, si la Direction et les Tutelles silencieuses ont décidé qu'il ne doit plus y avoir de fonctionnaires pour gérer les forêts publiques, c'est que la privatisation rampante et en catimini de la gestion des forêts publiques a été décidée.

La négociation de la Convention Collective Nationale (CCN) qui définit les rémunérations et les conditions de travail des droits privés encore majoritairement ouvriers forestiers de l'ONF a repris le 11 janvier. En introduction, la direction a proposé aux représentants des personnels un texte inacceptable marqué par de très nombreux reculs.

Par une énième provocation, la DG envisage la baisse des rémunérations, le plafonnement voire la suppression de nombreuses primes et indemnités : ancienneté, résultats, intempéries, repas, entretien des vêtements de travail, dotation vestiaire ... Les membres de la direction

ont manifesté aux représentants des personnels un mépris tel que ceux-ci ont à nouveau quitté la séance. Avec un COP dont la maquette financière est reconnue *irréaliste* par la DG elle-même, ce sont les personnels et la forêt qui vont trinquer.

La manière honteuse, voire abjecte, dont se déroule la négociation de la CCN est un avant-goût de ce qui nous attend tous, si nous ne réagissons pas collectivement aux attaques de cette direction. Chacun doit pouvoir vivre décemment de son métier : l'Intersyndicale appelle les personnels de tous statuts à une solidarité sans faille.

L'Intersyndicale agit

Après quatre mois d'activité intense (démissions, plate-forme revendicative, entrevues avec tutelles et parlementaires, médiatisation, organisation de la manifestation du 14 ...), l'Intersyndicale poursuit son travail au nom des personnels de tous statuts :

Réunion du 9 janvier avec les ingénieurs généraux (IG) du Ministère de l'Agriculture :

Les IG ont présenté à l'Intersyndicale les missions qui leur ont été confiées à savoir :

- ✓ Identifier les conditions permettant le retour à un dialogue social normal à l'ONF et la participation des organisations syndicales aux instances.
- ✓ Définir dans le cadre du COP les périmètres d'emploi des droits publics et des droits privés (distinguo service public administratif (SPA) / service public industriel et commercial (SPIC))
- ✓ Etudier les possibilités de déroulement de carrière et de passerelles entre l'ONF et le MAA pour les fonctionnaires de ces deux structures.

Ils ont indiqué ne pas être mandatés pour renégocier le COP. **L'Intersyndicale, après avoir précisé que le COP n'étant pas financé il n'y avait plus de COP, a réaffirmé sa volonté de voir s'ouvrir rapidement une négociation avec les Ministères de tutelle.**

Les représentants des personnels ont listé, éléments à l'appui et transmis aux IG, les dérives de la DG : gestion du personnel opaque et agressive, non-respect des lois et textes en vigueur, remise en cause des fondamentaux d'une gestion forestière durable, répression syndicale ... Les inspecteurs ont écouté attentivement et posé de nombreuses questions. Ils vont auditer les DT Grand Est et Midi Méditerranée ainsi que le siège. Nous les avons engagés à aller voir ce qui se passait en DT Seine Nord où la violence et la souffrance sont bien présentes.

Les membres de l'Intersyndicale ont unanimement indiqué qu'un retour à un dialogue social normal n'était plus possible avec l'actuelle équipe de direction.

L'Intersyndicale sera reçue au cabinet du Ministère mi-février pour faire un point d'étape sur cette mission d'appui à l'ONF d'une durée de 6 mois.

Courant janvier, l'Intersyndicale sera reçue à l'Assemblée Nationale et à la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR).

L'Intersyndicale se réunit cette semaine pour arrêter les différentes actions qui seront proposées aux personnels dans les semaines et mois à venir. Le but de l'Intersyndicale est plus que jamais d'obtenir des ministères de tutelle l'ouverture de négociations basée sur la plate-forme revendicative commune.

La plate-forme revendicative intersyndicale

Cette plate-forme a été diffusée à tous les personnels fin 2017. C'est pour faire aboutir les revendications qu'elle porte que l'Intersyndicale vous appelle à accentuer votre indispensable mobilisation !

Afin de mieux la faire connaître, chacun de ses chapitres vous sera à nouveau présenté dans les communications intersyndicales à venir :

Les personnels de l'ONF, par la voix de leurs représentants, demandent l'ouverture d'une négociation entre les représentants des personnels et les Ministères de tutelle sur les points suivants :

A - POUR UN RENOUVEAU DU DIALOGUE SOCIAL

- *Les Ministères de tutelle et l'Etat, au plus haut niveau, doivent prendre la mesure de la situation de défiance des personnels vis-à-vis de l'équipe de direction à tel point qu'un retour à la confiance s'avère impossible.*
- *Les Ministères de tutelle et l'Etat doivent imposer les conditions d'un dialogue social renouvelé.*
- *Les Ministères de tutelle et l'Etat doivent imposer le respect du statut d'EPIC dérogatoire tel que confirmé par le COP (page 3).*
- *Les textes de la fonction publique et les textes réglementaires doivent être appliqués par la direction de l'ONF.*
- *Les avis émis par les personnels et leurs représentants doivent être étudiés sérieusement par la direction.*
- *Les instructions et les cadrages passés en force ces deux dernières années doivent être réécrits dans le cadre des futures IRP et dans le respect des textes réglementaires. Sont concernées à ce stade : les instructions 16-T-88 sur l'évolution des métiers de terrain, 15-T-85 sur l'armement de service, 17-G-136 fixant le régime disciplinaire, 17-T-91 sur l'exercice des pouvoirs de police judiciaire ainsi que les notes de service 16-P-165 sur l'organisation de la SST à l'ONF, 17-G-2023 sur l'évolution des métiers de terrain, 17-G-2011 sur l'exercice de la liberté d'expression, 17-G-2031 sur les logements de fonction, 17-G-2024 sur la mise en œuvre du télétravail à l'ONF .*
- *La nomination d'un Inspecteur Santé et Sécurité au Travail doit être imposée à l'ONF : il s'agit d'un point majeur qui s'appuie sur une réflexion issue de l'Audit Socio-Organisationnel de 2012 que personne ne peut nier et qui a fait le constat de la souffrance des personnels dans cet établissement de plus de 9000 personnes. Souffrance aujourd'hui en forte aggravation.*
- *Les plans d'action résultant des expertises et audits, dont l'ASO, doivent être mis en application, avec comme préalable de cesser de déployer des décisions qui contreviennent à leurs recommandations.*
- *Un bilan de la réorganisation territoriale imposée par la direction générale le 1^{er} janvier 2017 doit être fait par l'ISST et les adaptations nécessaires apportées.*
- *Des inspections doivent être menées par l'ISST, notamment sur la situation en DT Seine Nord et au siège.*

- *Les mesures de la direction vis-à-vis de l'Action Sociale à l'ONF (menaces de diminution de crédits et de moyens, projet de vente de biens immobiliers mis à disposition de l'Action sociale) doivent être stoppées et remises en cause. Nous demandons une sécurisation des moyens humains, financiers et matériels affectés à l'Action Sociale.*

Les problèmes que rencontrent l'ONF et les personnels ne pourront trouver une solution satisfaisante qu'auprès des Ministères de tutelle :

- soit parce que ce sont certaines de leurs décisions qui doivent être réévaluées dans l'intérêt général : forêt, personnels, communes, citoyens, générations futures, filière
- soit parce que la santé des personnels relève de la responsabilité de l'Etat employeur
- soit parce qu'ils sont actuellement seuls à pouvoir permettre le retour d'un dialogue social normal à l'ONF.

En matière de santé au travail, les représentants des personnels ont depuis des années fait un travail important notamment dans les CHSCT avec le service social, l'ISST, la médecine de prévention, les experts agréés par le Ministère du travail, les différents organismes d'état en charge de ces problématiques et avec ...la direction.

Tout ce travail a permis d'identifier ce qu'il ne fallait plus faire et surtout ce qu'il fallait faire pour améliorer les conditions de travail à l'ONF. Alors que tout ce travail doit être pris en compte en priorité, la direction actuelle non seulement l'ignore mais prend de nombreuses décisions qui ne vont qu'aggraver une situation pourtant reconnue comme très dégradée.

Si le choix de demander l'ouverture d'une négociation avec les ministères de tutelle peut paraître ambitieux, il est avant tout le seul adapté à la situation donc ...

A bientôt dans l'action !!!

